Image not found or type unknown

Accident trajet voiture vélo comment être indemnisé

Par **JennP**, le **08/07/2015** à **18:50**

Bonjour,
J'ai eu un accident en rentrant du travail j'était à vélo et un automobiliste(qui tourné à droite alors qu'il se trouvait dans une voix avec une flèche au sol indiquant tout droit et à gauche) m'a renversé pendant que je traversé le passage protégé avec feu au vert (celui pour les piétons, en effet celui pour les vélos n'est pas dessiné malgré la présence de voix pour les vélos) depuis j'ai de terribles migraines j'ai porté plainte je souhaite savoir si j'ai droit à une indemnisation et comment l'obtenir ?

Merci de votre réponse.

Par **DRH juriste**, le **11/07/2015** à **14:31**

Bonjour,
Si vous étiez sur votre trajet habituel, il s'agit d'un accident de trajet. J'espère que vous l'avez déclaré à votre employeur (normalement dans les 24 heures) et que celui-ci l'a signalé à la sécurité sociale. Si vous avez des soins et des arrêts de travail consécutifs, voire une invalidité cela aurait des conséquence pour vous au niveau de la sécurité sociale.
Par contre, en cas d'inaptitude au travail ce sont les règles de l'inaptitude d'origine non-professionnelle qui s'applique.
Vis à vis de l'auteur de l'accident vous pouvez lui demander réparation du préjudice (que paiera son assurance, éventuellement après contentieux)... s'il a été identifié.
Cordialement

Par **JennP**, le **12/07/2015** à **13:36**

Bonjour merci de votre réponse, oui l'accident a bien était reconnu comme accident de trajet. Je souhaite savoir comment faire pour demander réparation du préjudice à l'auteur de l'accident (il est identifié)?

Par **abouni**, le **17/09/2015** à **12:28**

Bonjour

J'ai été en contact suite à l'operation ratée d'une amie (infection nosocomiale) avec un avoat très à l'écoute et très pedagogue, specialisé en droit de la santé et qui ne traite pratiquement que des dossiers dans cette matière.

Quand on subit un tel choc, le minimum est aumoin sd'etre indemnisé par l'assureur de prtaicien mais c'est assez compliqué et long et donc si vous vous lancez toute seule vousn'aurez pas mes bons reflexes et vous obtiendrez une somme moindre que celle que vosu auriez avec un avocet a vos cotés. Mon amis a récupéré Presque le double de ce que lui proposait l'assurance sans son avocat....

Si vous etes intéressé je peux vous donner ses coordonnées (il a des dossiers dans toutes la france) ou les miennes afin d'en parler

J'ai oublié de mentionner qu'il est assez arrangeant sur les honoraires, voir ne se paye que sur un poucentage sur l'indemnisation que vous obtiendrez.

Bonne journée

Acecile

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés